

Chevreuse 2021 (opposition)

Une augmentation déguisée de la fiscalité

Les habitants de Chevreuse subissent une fiscalité importante. Si le montant des impts locaux payés par les habitants de Chevreuse est de 843 € quand la moyenne des communes des Yvelines est de 775 €, ceux de Louveciennes paient 682 € et ceux de Jouy-en-Josas 626 €, deux villes ayant des services comparables à Chevreuse. Et ce n'est pas fini. Alors que Chevreuse devrait transférer une charge significative (le FNIC, soit environ 250 K€) à la CCHVC qui va être contrainte de relever son taux de prélèvement afin de financer cette nouvelle charge, Madame le Maire n'envisage pas de diminuer le taux de prélèvement des impts locaux, conduisant inévitablement à une hausse de la pression fiscale des Chevrotins.

De plus, le 30 mars 2023, le Conseil municipal a voté une hausse de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Toujours plus d'impts ! Si, parallèlement, une baisse des taux sur la taxe foncière sur Chevreuse avait été votée de manière que, recettes équivalentes pour la commune, la pression fiscale des Chevrotins baisse, Chevreuse2021 aurait été favorable à cette mesure. Chevreuse2021 ne cautionne pas une hausse constante de la fiscalité dans un contexte difficile que subissent tous les Français. Vive la France championne de la fiscalité.

Toujours plus de pouvoir pour Madame le Maire

Lors du conseil d'administration du CCAS (Centre communal d'action sociale) du 24 janvier dernier, les pouvoirs de Madame le Maire ont été élargis en lui déléguant, pour la durée de son mandat, l'ensemble des pouvoirs que la loi autorise via un copier/collé du texte de loi.

Sans doute adapté pour les toutes petites communes, ce texte enlève des prérogatives au conseil d'administration en le positionnant plus comme une simple chambre d'enregistrement, l'image du Conseil municipal de Chevreuse.

Chevreuse2021 aurait été favorable à augmenter la délégation en y intégrant, par exemple, les situations d'urgence. Mais nous ne pouvons que nous opposer à cette proposition confiant tous les pouvoirs à Madame le Maire.

Cela repose la question de la centralisation des pouvoirs. En effet, cette décision pour le CCAS vient compléter celle de mai 2021 qui, cette fois, impactait directement les actions, comptes et finances de notre ville. Nous nous étions également opposés à cet élargissement de délégation.

La conquête du pouvoir n'a pas de limite. Dommage !

Les 5 élus de Chevreuse2021 toujours mobilisés